

## Comité Technique Local du 6 novembre 2020 en audioconférence

---

Six points étaient à l'ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du CTL du 10/07/20
- 2- Création des SIP Mosson, Coeur d'Hérault (Lodève) et son antenne de Bédarieux, Millénaire et Est Hérault (Lunel) au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- 3- création des SIE Mosson, Millénaire et Est Hérault au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- 4- Spécialisation hospitalière : complément sur le transfert de la gestion du CH du Bassin de Thau.
- 5- Licenciement d'un agent BERKANI à la Trésorerie de Gignac
- 6- Questions diverses

En ouverture de séance FO DGFIP 34 a lu sa déclaration liminaire

---

### DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez ce jour pour un CTL consacré exclusivement au NRP.

FO DGFIP 34 vous demande de surseoir immédiatement à ce projet en pleine période de confinement et à terme mettre fin à la casse du secteur public de proximité.

Nous ne reviendrons pas sur nos arguments ils sont en phase avec les relations humaines, contrairement à cette administration convaincue que le service public ne doit plus se décliner qu'en numérique.

Il ne nous échappe pas que cette précipitation avec la majorité des restructurations posée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 consacrera une situation où tout retour en arrière deviendra impossible.

Alors victoire pouvez-vous crier, heureux Directeur tout à son succès.

Oui mais, victoire à la Pyrrhus.

Si vous avez réussi à convaincre des élus locaux, vous avez échoué à duper les personnels et c'est bien à partir de maintenant qu'il va vous falloir prendre la mesure de l'erreur majeure d'un projet hors sol.

Vous avez engagé l'ensemble des personnels dans des mouvements géographiques et ou fonctionnels totalement rejetés. N'allez pas vous réfugier derrière les entretiens individuels où chacun a pu s'exprimer.

Soyons sérieux, la question n'a jamais été vous souhaitez rester ? mais bien je casse votre cadre professionnel, accessoirement dites-moi où je peux vous reclasser ?

Le résultat des mouvements de votre mutation NRP et les frustrations qu'ils engendreront va consacrer la rupture entre l'administration et ses agents totalement désabusés.

Nous, FO-DGFIP34, le constatons déjà sur le terrain. Le stress la déprime, la défiance voire la disparition d'un attachement à notre administration s'affichent partout.

Chacun constate à son niveau qu'il n'a plus de perspectives d'avenir professionnel ou de promotion, conscient que la furieuse volonté de réduction d'effectifs et le recours aux contractuels ruinent toute promotion.

Vous avez échoué sur la durée, dans les mois et les années à venir, la confrontation et non plus le dialogue dicteront les échanges entre les directions d'une part et les agents et les organisations syndicales d'autre part.

Propos trop forts sans doute à votre goût, mais vous pouvez déjà le constater avec la pétition au SIE de la Mosson sur les conditions matérielles d'installation du futur SIE. Le rapport de l'ISST légitime leur démarche. Elle sera sans doute confirmée par le retour des médecins de prévention sur les risques psycho-sociaux engendrés à la suite de la saisie de FO-DGFIP34 .

Il ne s'agit que d'un début Monsieur le Président, nous pouvons aussi vous dire que la brutale annonce du transfert du CGR dès 2022 à Limoges, Laval ou Chateaubriand en a choqué plus d'un.

Comment le mouvement de mutation NRP du 1<sup>er</sup> janvier va -t-il-être vécu ?

En tout cas il sortira après ce CTL, craignez-vous quelques mouvements d'humeur ?

Clou du spectacle, les agents ont découvert que vous étiez destinataire d'un livret du manager pour l'accompagnement des cadres de la DGFIP à la transformation (NRP s'entend). Il y est fait notamment référence à des opposants et aux irréductibles.

Ce livret pourrait même nous faire penser que nous allons être exposés à des menaces.

Alors nous vous demanderons en question diverse de nous indiquer les considérations que vous portez à ce document et les dispositions que vous mettriez en application le cas échéant.

---

## **En Réponse à la liminaire**

Le DDFIP indique qu'il n'y a ni victoire ni défaite, mais le travail d'une équipe à l'écoute des chefs de service. Pour lui le travail avec les élus et les maisons France service (MFS) offriront plus de proximité tout en orientant la majorité des contribuables vers le numérique.

En ce qui concerne le stress des agents, le Directeur se retranche derrière un satisfecit puisqu'ils auraient obtenu majoritairement leur 1<sup>er</sup> vœu... affaire à suivre.

---

**Point 1 :** Approbation du PV du CTL du 10/07/20

FO s'est abstenu de vote, pour rappel, vos représentants avaient lu une liminaire demandant l'abandon du projet NRP et avaient quitté l'instance.

**Point 2 et 3 :** Création des SIP et SIE au 01/01/21 dans le cadre du NRP.

Toutes ces opérations NRP étaient soumises au vote. FO, la CGT et solidaires ont voté unanimement contre.

Seule la CFTC locale cautionne cette opération, à terme destructrice de nos emplois, en votant pour, contrairement à la position de son syndicat national...

De toute évidence, pour FO-DGFIP34, il apparaît que les modalités matérielles d'installation des agents se fait dans la précipitation et l'improvisation, tant nous est apparue l'absence de travaux préalables ou aménagements dignes de ce nom. Seul le changement de mobilier est acté.

-SIP Mosson: A titre d'exemple, la Direction s'est arc-boutée sur le protocole horaire du SIP M1 pour débiter son NRP.

A force d'insistance les OS, à défaut d'obtenir le vote du protocole horaire des personnels avant installation, ont obtenu que la plage variable soit alignée sur celle du SIP MNO et des deux SIE actuels. Tous les personnels pourront donc pointer dès 7H15 le 2 janvier.

Par cet exemple, la Direction nous a montré son incohérence. A bien des points, elle nous a semblé découvrir la réalité des locaux avec une luminosité inadéquate, des espaces de travail trop étroits et à l'inverse des open-space à cloisonner, des espaces sociaux sous dimensionnés ou absents.

Le rapport de l'ISST soulève de nombreux manquements pour des conditions de vie au travail correctes, corroboré par la réponse du médecin de prévention saisi par FO-DGFIP34 en amont du CTL.

Nous avons été surpris de ce projet mal ficelé au vu de l'échéance très proche. De toute évidence, le projet NRP doit passer pour le rendre inéluctable dès le 01/01/21.

La Direction s'autorise à revoir sa copie au fur et à mesure de la découverte de l'inadaptation et des nuisances par les agents. Les ajustements interviendront progressivement. Quid du ressenti des agents confrontés pendant des mois à ces approximations initiales.

-SIE Mosson: La fusion comptable des SIE M1 et M2 se fera au **01/01/2022**. Les agents ont déjà manifesté leur mécontentement par pétition d'une organisation en plateau les exposant à des nuisances sonores incompatibles avec les exigences du bon fonctionnement d'un SIE.

-SIP Coeur d'Hérault (Lodève) : Manque de sécurité, accès libre dans le hall et à l'étage, pas de local social suffisant, pas de zone de repli, WC insuffisants.

-Antenne de Bédarieux : 4 emplois. Le chef de service du SIP Coeur d'Hérault devra organiser l'interaction entre l'antenne et le SIP.

-SIP et SIE Millénaire : La pause méridienne va poser problème. Avec le confinement, il n'y a plus de restauration collective et il est rappelé que la restauration dans les salles de convivialité n'est pas autorisée. Les agents disposent de tables à l'extérieur...

Avec la disparition du site de Chaptal en janvier 2022, le site est voué à s'agrandir avec l'aménagement des extérieurs.

-SIP et SIE Est Hérault : L'ISST a relevé que la sécurité incendie posait interrogation sur les modalités d'évacuation. Il a également relevé l'absence de local social, il existe également un réel intérêt, dans la partie SIE, à positionner des demi-cloisons.

**Point 4 :** Spécialisation hospitalière : complément sur le transfert de la gestion du CH du Bassin de Thau.

Pour adapter le volume des emplois au NRP, il est prévu de transférer un poste de catégorie A de Sète municipale vers Béziers Hôpital. L'occasion pour la Direction de recruter un contractuel A à compter d'avril 2021, puisqu'aucun inspecteur de la trésorerie de Sète municipale n'a souhaité être affecté à Béziers hôpital. Il s'agira d'un CDD de 3 ans renouvelable 1 fois.

La personne recrutée ne le sera jamais plus de six ans, puisque la loi Sauvadet obligerait à sa titularisation. Le Directeur lui voudrait nous faire croire que ce mode de recrutement pourrait donner lieu à titularisation...

Par cet exemple, la DGFIP prouve une nouvelle fois qu'elle s'inscrit dans une destruction des statuts et dans la précarisation des emplois.

**Point 5 :** Licenciement d'un agent BERKANI à la Trésorerie de Gignac

Si tu en doutes, le licenciement d'un agent Berkani suite à la fermeture de la Trésorerie de Gignac te démontre que la précarité existe déjà dans nos services. Le recrutement massif de contractuels entérinera ce genre de pratique.

**Point 6 :** questions diverses

-Pas de réponse sur le livret managérial adressé aux Directeurs. Le DDFIP n'en avait pas pris connaissance mais s'est engagé à nous faire un retour après lecture.

-Le mouvement des stagiaires B actuellement en formation se fera sur les postes vacants du NRP et sera communiqué le 19/11/20.

- Mise aux normes de la sécurité incendie à Chaptal : Les travaux devraient débuter en janvier 2021 avec relogement de la formation professionnelle dans des locaux à proximité de Montmorency ce qui permettra de libérer le 5 ème niveau.

Au terme du bail, tous les services auront quitté le site. La Direction demande un permis de construire sur le Millénaire pour reloger une partie des services.

-Indisponibilité d'Helios les 12 et 13/11/2020. La demande d'ASA pour les personnels a été refusée sous couvert notamment de pouvoir délivrer des bons de secours. Il faudra que la Direction nous explique comment, après le NRP, elle compte assurer ce service de proximité qui lui tient tant à cœur actuellement.,



**SECTION**  
**HERAULT**

**BULLETIN D'ADHESION**

à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DRFIP

NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : Echelon : Indice :

AFFECTATION : .....

[fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr)

site local : [www.fo-dgfip-sd.fr/034/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/034/)

site national : [www.fo-dgfip.fr/](http://www.fo-dgfip.fr/)

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : le  
(signature)

→ **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL

☎ 0 4.67.15.75.65